

Délibération n° 2017-182

OBJET : EXEMPTION DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX : LISTE DES COMMUNES

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice : 77
Présents : 50
Présents et représentés : 64
Votants : 64

Le mercredi 28 juin 2017, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 22 juin 2017, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis

Délibération n° 2017-182

M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU

Mme. Rafika REZGUI donne pouvoir à M. David ROS

M. Guy MALHERBE donne pouvoir à Mme. Geneviève BESSE

M. Francisque VIGOUROUX donne pouvoir à Mme. Patricia LECLERCQ

Mme. Anne BERCHON donne pouvoir à M. Jean-Pierre MEUR

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA

Mme. Ouiam HAMMAN donne pouvoir à M. Jean ROZNOWSKI

M. Rémi BETIN donne pouvoir à Mme. Sandrine GELOT

Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à Mme. Bouchra LAOUES

Mme. Sylvianne RICARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE

Mme. Marie-Pierre DIGARD donne pouvoir à M. Serge MORONVALLE

Mme. Caroline FOUCAULT donne pouvoir à M. Thomas JOLY

M. Patrick BATOUFFLET donne pouvoir à M. Dominique FONTENAILLE

M. Richard TRINQUIER donne pouvoir à M. Christian LECLERC

Délibération n° 2017-182

Mme. Denise GARCIA suppléant de M. François HILLION

DELEGUES ABSENTS

Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau
M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles GOBRON

Objet : EXEMPTION DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX : LISTE DES COMMUNES

Le Conseil Communautaire,
Sur rapport de M. Claude PONS.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi Solidarité et renouvellement Urbain n°2000-1208 du 13 décembre 2000 dite la loi SRU et son article 55 qui définit les obligations imposées à certaines communes en matière de production de logements sociaux ;

VU la loi relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de la production des logements sociaux n°2013-61 du 18 janvier 2013 qui fixe le taux de 25% de logements locatifs sociaux à atteindre ;

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Egalité et à la citoyenneté comportant un volet logement dédié à la mixité et à l'égalité de chances dans l'habitat ;

VU le décret d'application n°2017-835 du 5 mai 2017 concernant l'exemption de certaines communes de l'obligation de production de logements sociaux sous réserve de remplir certaines conditions définies par ce décret ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015/PREF.DRCL/N°718 du 2 octobre 2015 portant périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay, de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et Wissous ;

CONSIDERANT le courrier de la Préfecture de l'Essonne en date du 7 juin 2017 sollicitant une liste des communes remplissant les dispositions du décret précité ;

CONSIDERANT qu'il appartient à la Communauté Paris-Saclay de proposer une liste de communes pouvant être concernées par les conditions du décret ;

CONSIDERANT les différentes servitudes d'utilité publique (le PEB d'Orly, le PPRI, le Périmètre de sureté de CEA, les servitudes environnementales, les périmètres archéologiques) et l'application des documents supra communaux (SDRIF, la ZPNAF) limitant la constructibilité de certains territoires communaux ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°1 « Aménagement et Attractivité territoriale, Numérique et Urbanisme » du 15 juin 2017 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. PROPOSE la liste suivante des communes remplissant les conditions du décret :

a. Commune de **Champlan**

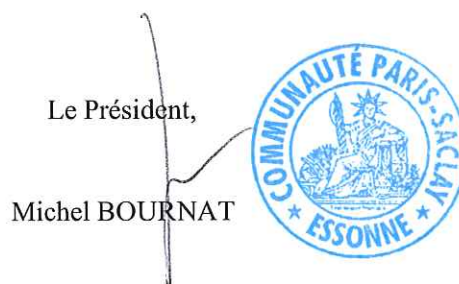
Délibération n° 2017-182

- b. Commune de **Chilly-Mazarin**
- c. Commune de **Wissous**

2. **RAPPELLE** que les communes de **Saint-Aubin** et de **Villiers-le-Bâcle** sont exonérées de l'obligation de production des logements locatifs sociaux au titre du seuil démographique.

Fait et délibéré le mercredi 28 juin 2017
Extrait conforme à l'original

Le Président,
Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (64 VOIX)

64 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Christian LECLERC, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, Mme. Fabienne GERARD , Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, M. Guy MALHERBE, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN , M. Gilles GOBRON, Mme. Florence LORTON, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER , Mme. Sylvianne RICHARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David

Délibération n° 2017-182

ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Mme. Véronique CHATEAU-GILLE, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON, M. Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232 - 2017 06 28 - Luc 121709 - DE

Date AR Préfecture :

3 juillet 2017